

La justice annule le licenciement du grand reporter Joseph Tual

Ce vendredi 18 juin 2021, le conseil des prud'hommes de Paris a donc annulé le licenciement de notre confrère Joseph Tual.

Ce grand reporter, figure de la rédaction nationale de France 3, avait été mis à la porte en 2018, après plus de trente ans passés dans les rédactions du service public, et alors même qu'il luttait contre une grave maladie.

Ce licenciement était totalement disproportionné au regard des faits allégués. La direction reprochait notamment à Joseph Tual d'avoir relayé et commenté sur les réseaux sociaux des textes d'organisations (syndicats, SDJ...) critiques à l'égard des patrons de l'Information de France Télévisions.

Les syndicats SNJ et SNJ-CGT étaient justement intervenants volontaires dans cette procédure, en soutien de notre confrère. Le conseil des prud'hommes a jugé notre intervention syndicale recevable, au titre du « préjudice causé à la profession de journaliste ».

Méthode indigne contre un représentant du SNJ

Le SNJ déplore en revanche certains passages choquants de la plaidoirie de l'avocat mandaté par la direction, notamment ceux où l'honnêteté de plusieurs salariés de France Télévisions a été mise en cause.

L'un de nos délégués syndicaux, qui avait produit une attestation en faveur de Joseph Tual, a été particulièrement visé. Selon l'avocat de la direction, ce confrère ne serait là que pour « instrumentaliser » la procédure afin de servir ses propres intérêts ! Devant la justice prud'homale, il est expliqué que cet élu du personnel ne peut pas être de bonne foi, puisqu'il a été « candidat à la présidence de France Télévisions » !

La direction a quelques semaines pour faire appel de cette décision de justice, dont les motivations précises doivent être communiquées d'ici quelques jours. Nous y reviendrons très prochainement dans un nouveau texte.

Quoi qu'il en soit, nous sommes ravis pour Joseph Tual, dont la ténacité dans ce combat est une nouvelle fois exemplaire.

Le SNJ se félicite de cette décision du conseil des prud'hommes de Paris, qui a su entendre les arguments brillamment développés lors de l'audience par maître Joyce Ktorza. L'avocate, qui plaidait à la fois pour Joseph Tual et pour les syndicats de journalistes, a rappelé les faits (un grand reporter qui conteste des choix éditoriaux et le traitement de ses enquêtes) et le contexte (la fusion des rédactions nationales, la mise à l'écart de plusieurs professionnels reconnus, un management brutal infligé à de nombreux « anciens »).

Au-delà de l'aspect grotesque de cette allégation, il est honteux de voir une direction, par l'intermédiaire d'un avocat, agir ainsi contre l'un des nôtres, délégué SNJ régulièrement élu par les salariés !

Avoir porté devant le CSA un projet différent de celui de la présidente était parfaitement légitime, et ne discrédite en rien l'action sincère d'un représentant du personnel !

Nous exigeons que la direction cesse d'employer des méthodes indignes qui ne servent aucune cause valable et ne font qu'abîmer les relations sociales au sein de notre entreprise.